



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 7 juillet 2017

Membres présents : 34

MMES BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, CHANTEREAU Agnès, DAUVILLIERS Delmira, DENIAU Evelyne, DOUELLE Nadine, FAUTRAT Marie-Françoise, LEVY Véronique ;
MM. BACHELET Raynald, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CATINAT Thierry, CITRON Jacques, ELAMBERT Alain, FERNANDES Jacques, GUERINET Patrick, JOVE Louis, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, MASSON Clément
PETETIN Marc, PICARD Michel, PIERQUIN José, POISSON Bertrand, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Philippe, VINCENT Christian.

Pouvoirs : 9

Mme BERTHIER Catherine donne pouvoir à M. BACHELET Raynald
M. BOULAS Jean-Claude donne pouvoir à M. THION Denis
Mme BRAAT Evelyne donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. BROSSE Anthony donne pouvoir à M. ELAMBERT Alain
Mme CHARVIN Evelyne donne pouvoir à M. PETETIN Marc
M. DONES Jacky donne pouvoir à M. VINCENT Christian
M. LEGRAND Gérard donne pouvoir à Mme DENIAU Evelyne
M. NOLLAND Philippe donne pouvoir à M. MASSON Clément
Mme POUILLART Nadège donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 29 mars 2017
- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) :
 - . présentation par l'ADEME Centre-Val de Loire
 - . transfert de la compétence PCAET au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- Nouvelle composition du Comité syndical suite à la transformation du Pays en PETR
- Election partielle des membres du Bureau
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les délégués, les membres de la Conférence des maires, de la Conférence des syndicats et du Conseil de développement, fait part des personnes ayant demandé à être excusées, puis remercie M. POISSON, Maire d'Erceville, pour la mise à disposition de sa salle et pour son accueil.

M. TARTINVILLE est désigné secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2017

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail, puis revient sur les points principaux à l'ordre du jour de ce Comité : la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département du Loiret, les éléments de budget 2016 et 2017, l'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), le départ des communes du Bellegardois vers le Pays Gâtinais.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE propose d'invertir la présentation des PCAET et les deux points concernant la modification des membres du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR), pour se garantir du maintien du quorum.

Nouvelle composition du Comité syndical suite à la transformation du Pays en PETR

Mme BEVIERE revient sur le contexte de la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et des conséquences sur la représentativité des élus et la répartition des membres selon les Communautés de communes, au Comité syndical et au Bureau.

Au sein du Comité syndical, la représentativité se plaçant maintenant en fonction du nombre d'habitants, la CC de la Plaine du Nord Loiret passe de 7 à 8 délégués, ce qui a nécessité la désignation d'un titulaire supplémentaire, en l'occurrence M. Pierre ROUSSEAU.

La CC du Pithiverais passe de 31 à 30 délégués titulaires et de 11 à 10 délégués suppléants. M. GRIVOT, titulaire, et Mme PERON, suppléante, étant démissionnaires, les représentants de cet EPCI sont à jour.

La CC du Pithiverais Gâtinais passe de 28 à 27 délégués titulaires et de 10 à 9 délégués suppléants. M. BERCHER, titulaire, étant démissionnaire et Mme SCALLA, décédée n'étant pas remplacée, les représentants de cet EPCI sont à jour.

Mme BEVIERE rappelle que les élus démissionnaires, par ailleurs maire de leur commune, continueront à être associés au PETR via la Conférence des Maires.

Il est acté la nouvelle composition du Comité syndical à 65 délégués titulaires et 22 délégués suppléants, intégrant les modifications vues ci-dessus.

Election partielle des membres du Bureau

Mme BEVIERE précise qu'au sein du Bureau, la représentativité change également, se plaçant également en fonction du nombre d'habitants. Trois postes sont à pourvoir. Le PETR a reçu les candidatures de M. POISSON et de M. ROUSSEAU pour la CC de la Plaine du Nord Loiret et de M. PETETIN pour la CC du Pithiverais.

Il n'est pas fait état d'autres candidatures en séance.

Après avoir entendu les critères d'éligibilité, les délégués procèdent au vote.

Résultats à l'issue du 1^{er} tour :

Il est procédé au dépouillement :

Nombre de délégués	65
Nombre de votants	43
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Bulletins exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

CC DU PITHIVERAIS

M. PETETIN Marc : 43 voix

CC DE LA PLAINE DU NORD LOIRET

M. POISSON Bertrand : 43 voix

ROUSSEAU Pierre : 43 voix

Sont déclarés élus au Bureau du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, MM. PETETIN, POISSON et ROUSSEAU, à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Mme BEVIERE accueille Mme GUIMARD, de l'ADEME Centre-Val de Loire, qui présentera les dispositions des PCAET. La Présidente rappelle que ces démarches sont rendues obligatoires par la loi, pour les CC du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais, car leur population respective dépasse le seuil des 20 000 habitants.

Mme BEVIERE indique avoir été saisie par ces deux Communautés de communes pour le transfert de la compétence PCAET au PETR, puis donne lecture d'une des lettres envoyées à son intention. L'échelle du SCoT semble la plus pertinente, ce qui intègre la CC de la Plaine du Nord Loiret dans la démarche. La Présidente précise que si cette décision était prise, elle devrait l'être pour tout le territoire du Pays.

M. BOURGEOIS indique que sa collectivité se positionnera par la suite, mais que l'échelle SCoT est effectivement la plus pertinente.

Mme GUIMARD excuse les référents de la DDT du Loiret qui n'ont pas pu se rendre disponibles pour cette réunion, puis introduit la présentation par un quizz « Petit quizz pour éclairer les enjeux ». Celui-ci interroge les élus, de manière ludique, sur les notions et chiffres clés des démarches environnementales.

Q1 : L'effet de serre naturel permet la vie sur Terre dont la température moyenne est de +15° C

Quelle température moyenne ferait-il sur Terre sans effet de serre ?

+ 5°C - 10°C - 18°C Réponse : - 18°C

Q2 : Suivant les différents scénarios étudiés par le GIEC, quelles sont les augmentations prévues de la température moyenne terrestre d'ici 2100 (valeurs extrêmes : plus pessimiste-plus optimiste) ?

de 2 à 7,8°C de 1,6 à 4,9°C de 1 à 5,5°C Réponse : de 1 à 5,5°C

Q3 : La Terre a-t-elle déjà connu des températures moyennes de 20° C ?

oui non Réponse : non

Q4 : La Terre a-t-elle déjà connu des températures moyennes de 10° C ?

oui non Réponse : Oui

Q5 : Quelle est la facture énergétique de la France ?

70 Mds d'euros 40 Mds d'euros 30 Mds d'euros réponse : 40 Mds d'euros (chiffres MEEM 2015)

Q6 : Quelle part des ménages est en situation de vulnérabilité énergétique en région Centre-Val de Loire ?

15,3 % 20,8 % 27,4 % Réponse : 27,4 %

Q7 : Quel est le nombre de décès par an en France dû aux particules fines (PM2.5) en lien avec l'activité humaine ?

35 000 48 000 62 000 Réponse : 48 000 (Santé Publique France étude 2016)

Q8 : Quel est le secteur économique le plus contributif aux émissions de gaz à effet de serre en France en 2014 ?

Agriculture Industrie (hors ind. de l'énergie) Industrie de l'énergie Transport Résidentiel-tertiaire
 Déchets autre Réponse : Transport :28,5% (chiffres clés du climat France et Monde - Édition 2017 - SOeS)

Q10 : L'étude des scénarios 2030-2050 réalisée par l'ADEME et l'OFCE conclut à un solde positif de création d'emplois aux horizons 2030 et 2050. De combien d'emplois créés s'agit-il ?

330 000 en 2030 et 825 000 en 2050 220 000 en 2030 et 475 000 en 2050 Réponse : 330 000 en 2030 et 825 000 en 2050 (évaluation macroéconomique des visions 2030-2050).

Mme GUIMARD revient sur le contexte d'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), qui font suite, dès 2015, avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, aux Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Les collectivités de plus de 20 000 habitants sont obligées d'élaborer, suivre et mettre en œuvre des PCAET. A l'issue de cette phase d'élaboration, les PCAET sont déposés sur le site dédié www.territoires-climat.ademe.fr.

Parmi les engagements nationaux, ces thématiques sont à décliner localement :

- réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990
- réduire de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012
- porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité
- réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- réduire de 50% la part de déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025.

Les PCAET sont avant tout des projets territoriaux de transition énergétique et climatique, mis en œuvre à travers des plans d'actions qui concerne le patrimoine, les véhicules, l'énergie, l'habitat, les déchets, etc.

Les bénéfices attendus concernent la réduction de la facture énergétique de la collectivité, la production d'énergies renouvelables, sources de financement nouveau, le développement de l'activité économique « verte », la préservation du cadre de vie, etc.

Les PCAET font partie du panel d'outils juridiques tels que les SCoT, les PLU et PLUi, les PLH, etc. Selon les cas, les PCAET doivent être compatibles ou prendre en compte ces documents d'urbanisme et de planification.

Les PCAET et leurs actions doivent être évalués à mi-parcours (3 ans), puis faire l'objet d'une révision au bout de 6 ans.

Le décret précise le contenu du diagnostic qui comprend notamment :

- l'état des lieux de la situation énergétique
- l'estimation des émissions de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction
- l'estimation des émissions de polluants atmosphériques et leur potentiel de réduction
- l'estimation de la séquestration nette de CO₂ et de son potentiel de développement
- l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

La majorité des données sont accessibles depuis des sites internet dédiés, comme par exemple www.observatoire-energies-centre.org, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/966.html.

Les actions devront être hiérarchisées, co-construites avec les acteurs locaux. Elles devront préciser les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus.

Le PCAET du PETR devra être validé avant la fin du mois de décembre 2018. Mme GUIMARD précise que la DREAL est plutôt dans l'état d'esprit d'autoriser le décalage de calendrier de validation, si c'est pour conforter le plan d'actions et les orientations stratégiques.

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit, lors de ce Comité syndical, de prendre une délibération de principe, qui reste sous réserve des prises de délibérations concordantes des deux EPCI obligés ainsi que de la CC de la Plaine du Nord Loiret, volontaire.

Il est proposé de faire venir d'autres territoires déjà engagés dans des démarches PCET, afin qu'ils apportent leurs témoignages techniques sur la mise en œuvre.

M. THION demande si les objectifs à se fixer seront ceux du territoire ou s'ils doivent être en conformité avec le niveau national.

Mme GUIMARD répond que les objectifs locaux ne peuvent pas être inférieurs à ceux fixés par la loi. Cependant, il est souhaité une démarche de progression. Les objectifs peuvent donc être vus dans le temps, sous réserve de montrer une trajectoire d'amélioration.

Mme BEVIERE précise que sur le territoire, les enjeux en termes de transport sont très forts. La difficulté est renforcée du fait de l'absence de trains voyageurs sur le territoire et que le transport à la demande reste limité.

M. TARTINVILLE pose la question de savoir si le Pays veut porter cette démarche, par ailleurs en cohérence avec l'Agenda 21 de Pays, les Trames verte et bleue, etc., car deux EPCI sur trois sont considérés comme « obligés ». D'un point de vue budgétaire, si les élus et les agents sont prêts à s'engager, la question du coût ne devrait pas être un frein, car la démarche sera intégrée au projet de territoire.

La salle confirme la volonté des élus de transférer la compétence au PETR.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les conseils communautaires des trois EPCI, « obligés » et « volontaire », doivent à présent délibérer sur ce transfert, selon les conditions prévues à l'article L. 229-26 du Code de l'environnement.

Ensuite, les statuts du PETR devront être modifiés pour intégrer les éléments liés à la prise de compétence PCAET.

Mme BEVIERE remercie Mme GUIMARD pour sa présentation.

Affaires diverses

- Appel à manifestation d'intérêt Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies renouvelables (« COT EnR ») Région/ADEME.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, Agent de Développement ; il présente les contours de cet appel à manifestation d'intérêt permettant, dans le cadre d'un contrat d'objectif, de financer des projets d'installation de chauffage utilisant des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, chauffe-eau solaire, etc.).

Les financements de la Région Centre-Val de Loire et de l'ADEME pourraient s'élever à hauteur de 40% de la dépense. Les porteurs de projets privés sont également éligibles au dispositif.

Le contrat d'objectif porte sur un nombre de 10 projets au minimum, dont un en géothermie.

Une consultation des acteurs locaux, publics et privés, afin de déterminer si le Pays a ce potentiel de 10 projets, sera lancée très prochainement.

Lors du prochain Bureau, il s'agira de répondre ou non à cet appel à manifestation d'intérêt. La phase de conventionnement n'interviendrait qu'en 2018.

Mme BESNIER confirme la volonté de la Région d'accompagner le changement de mode de production de chauffage, et plus particulièrement via des systèmes utilisant des énergies renouvelables.

A ce stade, il s'agit bien d'un appel à manifestation d'intérêt ; aucun engagement du territoire n'est encore demandé.

- SCoT. Réunion de débat sur le PADD.

Mme BEVIERE indique qu'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera organisé en septembre. Le mardi 26 septembre est proposé. Cette date est retenue.

- SCoT. Organisation d'une rando SCoT.

Mme BEVIERE informe les élus qu'une rando SCoT sera organisée à l'automne. Elle a pour objectif de rendre plus concrets les enjeux liés au SCoT.

- Contrat Local de Santé.

Mme BEVIERE indique que le contrat sera signé, avec notamment la Directrice de l'Agence Régionale de Santé et le Préfet, le vendredi 29 septembre.

- LEADER.

La nouvelle animatrice LEADER est recrutée ; Nathalie COATGLAS prendra ses fonctions le lundi 21 août.

- Office de tourisme du Grand Pithiverais.

Mme BEVIERE passe la parole à M. BUIZARD BLONDEAU, Président de cette nouvelle structure depuis le mois de juin. Ce dernier annonce l'ouverture du nouvel Office de tourisme, créé sous forme juridique d'EPIC. L'Office, situé à Pithiviers, et les deux points d'accueil de Nibelle et de Malesherbes seront ouverts du mercredi au dimanche.

Le Comité de direction prévoit d'organiser des réunions par groupes thématiques pour avancer sur le projet stratégique de territoire.

Le Président remercie le Pays pour l'implication du personnel et des élus référents, ce qui a permis la réussite de cette phase de préfiguration et de création.

- Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Mme BEVIERE indique qu'Emmanuel CAMPLO quitte ses fonctions d'animateur du contrat en septembre prochain ; il rejoint le Syndicat Mixte de l'œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE).

- Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage Natura 2000. Ce dernier rappelle la tenue du Comité de pilotage du 4 juillet à Ondreville/Essonnes, suivi de la visite, à Briarres/Essonnes, de la parcelle entretenue depuis peu par des brebis.

Mme BEVIERE remercie les membres du Comité syndical de leur confiance et le personnel du Pays pour son travail.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h50. M. POISSON invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE